

Le mariage de Son Altesse Royale la princesse Elizabeth a donné lieu à de grandes réjouissances. La population du Canada offre ses meilleurs vœux de bonheur à Son Altesse Royale la princesse Elizabeth et à Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg.

*Membres de la Chambre des communes,*

Les comptes publics de la dernière année financière et les crédits de l'année prochaine vous seront présentés.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'assurer tous les services essentiels.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence continuer de bénir la nation canadienne et de guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, aux termes de l'article 63 du Règlement, et que ledit comité soit composé de MM. Mackenzie, Chevrier, Casselman, Johnston et Weir.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du Conseil nommant le très honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,  
Ottawa,

Le 5 décembre 1947.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour étudier les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour étudier les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

M. l'Orateur dépose le rapport des Bibliothécaires du Parlement, qui se lit ainsi:

*A l'honorable Président de la Chambre des communes,*

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous soumettre le rapport de la bibliothèque pour l'année 1947.